

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 mars 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4651-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

13.1 Dépôt d'un avis de non-conformité daté du 18 mars 2015 émis par le MDDELCC concernant le recouvrement journalier;

14.3 Demande de carte de crédit au nom de la Régie;

14.4 Fonds équipements roulants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4652-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 FÉVRIER 2015

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 février 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 26 mars 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2015;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2015, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Le rapport 2014 préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. en ce qui concerne principalement les eaux de lixiviation, les eaux souterraines, les eaux de surface et l'eau potable. Ce rapport comprend également le suivi d'opération et d'entretien du système de traitement des eaux de lixiviation, de même que le rapport d'interprétation des résultats;
- Déclaration de Fiducie Desjardins Inc. concernant la Fiducie du Fonds de gestion post-fermeture de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au 31 décembre 2014;
- Le rapport des diverses activités de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2014;
- Indice de performance 2014 (récupération vs enfouissement) pour chacune des municipalités membres de la Régie.

RÉSOLUTION NO: 4653-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1500141 à #C-1500195 inclusivement, de même que les chèques
#P-1500048 à #P-1500087 inclusivement, pour un déboursé total de
419 051.09\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4654-15

RAPPORT DE VOLUMÉTRIE POUR 2015 - 2019

CONSIDÉRANT que la Régie a à faire préparer, et ce, depuis 2002, un rapport de volumétrie afin d'évaluer l'espace utilisé dans la zone d'enfouissement des matières résiduelles au cours de chaque année;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé des prix pour une période de 05 ans au deux (02) bureaux d'arpenteur géomètre ayant une place d'affaire sur le territoire que dessert la Régie;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont les suivants :

| Soumissionnaires invités | Coût demandé pour : | | | | |
|----------------------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| Ecce-Terra, St-Georges | 1 800.00\$ | 1 850.00\$ | 1 900.00\$ | 1 950.00\$ | 2 000.00\$ |
| Francis Carrier, St-Honoré | N'a pas déposé | N'a pas déposé | N'a pas déposé | N'a pas déposé | N'a pas déposé |

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture des soumissions et accorde le mandat à Ecce-Terra, Arpenteurs Géomètres SENCRL pour une période de cinq (05) ans selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4655-15

EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE - 2015

CONSIDÉRANT que la Régie a autorisé par l'adoption de sa résolution #4631-15 le 22 janvier 2015 WSP Canada Inc. à procéder en son nom à un appel d'offres sur invitation pour déterminer l'efficacité de destruction de la torchère au LET de Saint-Côme-Linière;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a procédé à cet appel d'offres auprès de quatre (4) entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT qu'en date du 04 mars 2015, quatre (4) entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les offres soumises ont été analysées par Madame Catherine Verreault de WSP Canada Inc.;

CONSIDÉRANT que copie de la correspondance de Madame Verreault datée du 09 mars 2015 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT que Madame Verreault recommande d'octroyer à Consulair Inc. le contrat selon l'offre déposée soit pour un montant de 4 880.00\$ plus taxes, laquelle est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Madame Verreault et accorde à Consulair Inc. le mandat de déterminer l'efficacité de destruction de la torchère pour l'année 2015 selon les documents et offres déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4656-15

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT qu'à chaque saison estivale, la Régie embauche deux (2) étudiants afin d'effectuer différentes tâches reliées aux divers secteurs d'activités de la Régie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître, recommande à ce conseil l'embauche des personnes suivantes soit : Monsieur Jonathan Carbonneau de Ville Saint-Georges et Monsieur Mathieu Roy de Ville Saint-Georges afin de combler les deux (2) postes d'étudiants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Carbonneau et Monsieur Roy seraient rémunérés au taux du salaire minimum en vigueur et selon l'article 19.3 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie, adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations de Monsieur Paquet et embauche les deux (2) candidats nommés précédemment pour la période et selon les conditions citées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4657-15

EMBAUCHE DE MONSIEUR JOHNATAN FORTIER-ROY

CONSIDÉRANT que l'écocentre de la Régie sera ouvert le samedi avant-midi de 08h00 à 11h30 pour la période comprise entre le 04 avril 2015 et le 31 octobre 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement recommande l'embauche de Monsieur Johnatan Fortier-Roy, domicilié au 17 950, 22^e Avenue, Ville St-Georges pour opérer l'écocentre les samedis avant-midi durant cette période;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fortier-Roy serait rémunéré selon le taux établi à l'article 19.3 de la Politique de travail 2014 – 2018 de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Rosaire Paquet et embauche Monsieur Fortier-Roy pour la période et selon les conditions mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4658-15

OFFRE DE SERVICE DE AVERY WEIGH-TRONIX CANADA ULC

CONSIDÉRANT que Monsieur Clément Fradette de Avery Weigh-Tronix Canada ULC offre à la Régie de renouveler son contrat de service pour une période de 12 mois en ce qui concerne le logiciel de gestion S.I.R. que la Régie utilise pour comptabiliser les données au poste de pesée;

CONSIDÉRANT que cette offre est au prix de 1 200.00\$ par année plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la Régie d'avoir un contrat de service que de payer selon l'acte posé;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà un contrat avec cette compagnie depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la reconduction du contrat de service avec Avery Weigh-Tronix Canada ULC pour une période de 12 mois au prix de 1 200.00\$ plus taxes, le tout selon l'offre transmise le 02 mars 2015;

QUE Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4659-15

COLLECTE PRINTANIÈRE 2015 – LAURENTIDES RE/SOURCES

- CONSIDÉRANT** que la Régie organise pour le printemps 2015 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a demandé à Laurentides re/sources combien il lui en coûterait pour l'assister lors de ces quatre (4) journées, ainsi que pour la prise en charge quotidienne et la disposition selon les lois et règlements en vigueur de certaines matières (peinture – huile usée – filtre à l'huile – piles usées, etc.);
- CONSIDÉRANT** que Laurentides re/sources demande 5 184.00\$ plus taxes pour ses services;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Laurentides re/sources dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4660-15

COLLECTE PRINTANIÈRE 2015

- CONSIDÉRANT** que par sa résolution #4622-14 adoptée le 18 décembre 2014, ce conseil autorisait son secrétaire-trésorier à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour le printemps 2015;
- CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Régie a invité quatre (4) entreprises connues, spécialisées dans la gestion des résidus domestiques dangereux, à lui déposer une offre, laquelle offre est basée sur la moyenne des tonnages de matières récupérées en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014;
- CONSIDÉRANT** que les entreprises invitées ont déposé les offres suivantes :
- | | |
|-----------------------------|----------------|
| Clean Harbors Québec Inc. | n'a pas déposé |
| CRI Environnement Inc. | 30 207.23\$ |
| Onyx Industries Inc. | n'a pas déposé |
| Chemtech Environnement Inc. | n'a pas déposé |

CONSIDÉRANT que le montant indiqué est à titre indicatif seulement et que le montant final dépendra des différents arrivages lors des collectes et des matières acheminées à cette entreprise;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par CRI Environnement Inc. est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à CRI Environnement Inc. le mandat de prise en charge et de disposition de ces matières pour l'année 2015 selon l'offre déposée et selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4661-15

CONTRAT DE COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont mandaté le 18 décembre 2014 par l'adoption de la résolution #4621-14 Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier à préparer les documents nécessaires et à publier un appel d'offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a publié un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le 03 février 2015 pour la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables en provenance du territoire qu'elle dessert, et ce, à partir du 01 juin 2015;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont déposé une offre à la Régie soit :

| SOUSSIONNAIRES | OPTION 3 ans | OPTION 5 ans | OPTION 7 ans |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Serv. Sanitaires Denis Fortier Inc. | 1 197 688.70\$ | 1 243 504.90\$ | 1 275 326.20\$ |
| Gaudreau Environnement Inc. | N'a pas déposé | 1 320 207.25\$ | 1 392 574.70\$ |
| Services Matrec Inc. | 1 127 944.34\$ | 1 154 305.40\$ | 1 185 638.29\$ |

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions en date du 12 mars 2015 a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les offres reçues ont été analysées, qu'une grille d'évaluation a été complétée pour chacune des soumissions et que celle-ci a été remise à chacun des membres de ce conseil présent à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil s'engage auprès de Services Matrec Inc. pour un terme de 05 ans dans ce dossier, et ce, selon les prix déposés;

QUE Messieurs Éric Maheux et Roger Turcotte respectivement président et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, soient tous deux (2) par la présente autorisé à signer pour et au nom de cette dernière, le contrat liant les parties ainsi que tous autres documents jugés utiles et nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4662-15

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX – RÈGLEMENT #45-10

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a décrété par son Règlement #45-10 adopté le 21 janvier 2010 divers travaux à son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Emond d'Entreprise GNP Inc. a signé le 13 mars 2015 le certificat d'acceptation définitive des travaux et qu'il a présenté une demande de paiement de 14 859.20\$ en paiement final et définitif sur ces travaux;

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Béland de WSP Canada Inc., ingénieur au projet a également signé le même document le 23 mars 2015;

CONSIDÉRANT que dans une correspondance datée du 23 mars 2015, Monsieur Béland recommande à la Régie de signer ce certificat et de libérer la retenue résiduelle sur ce projet, soit la somme de 14 859.20\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer pour et au nom de la Régie ce certificat d'acceptation définitive des travaux dans ce dossier;

QUE Monsieur Turcotte soit autorisé à payer à Entreprise GNP Inc. la somme de 14 859.20\$ plus taxes en paiement du décompte final et définitif dans ce dossier;

QUE le paiement de ce décompte soit pris à même les argents du surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un avis de non-conformité daté du 18 mars 2015 émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques concernant le non recouvrement journalier des matières résiduelles en date du 24 février 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Les membres de ce conseil sont informés verbalement par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître de l'avancement des réparations effectuées sur le compacteur Caterpillar 826G.**
- **Messieurs Éric Maheux, président et Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier se sont inscrits au Forum Régional sur la gestion des matières résiduelles organiques, lequel se tiendra à Ste-Marie le 02 avril prochain. Ce forum est organisé par le Conseil Régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).**
- **Une demande de carte de crédit VISA a été présentée à la Banque Royale du Canada. Cette carte sera conservée par le directeur général et utilisée pour payer certains achats ou dépenses lors de congrès. Les membres de ce conseil sont en accord avec cette décision.**
- **Monsieur Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins s'informe si la Régie a un fonds pour remplacement des équipements roulants. Monsieur Roger Turcotte informe les membres présents que la Régie a déjà eu un fonds appelé « Immobilisations futurs » lequel a été fusionné avec les argents placés dans un fonds appelé « Fonds réservé traitement futur » et que depuis, ce fonds unique est nommé « Fonds grands projets » (Rés. #4251-12).**

RÉSOLUTION NO: 4663-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h47.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE